



SOCIÉTÉ VAUDOISE DES CARABINIERS

TIR FEDERAL EN CAMPAGNE 2021

ORIENTATION

Selon les directives émises par la Fédération Suisse de tir en date du 19 février 2021, les dates officielles du TFC 2021 sont maintenues le weekend des 28, 29 et 30 mai prochain.

En cas de report des dates officielles du TFC 2021 par suite de nouvelles mesures sanitaires, le choix est donné aux cantons de choisir un weekend de remplacement.

Dans les deux cas, des tirs avancés sont autorisés.

Les résultats doivent être annoncés au responsable cantonal du TFC, via l'application FSA.

Ces mêmes résultats, qui comptent pour d'autres concours (qualification à la finale de la cible campagne, qualification pour le tir décentralisé des Polices, etc.), doivent être annoncés par le responsable des tirs de la société jusqu'au 2 août, dernier délai, à la FST.

Entre le 2 août et le 30 septembre, la FST donne la possibilité aux sociétés de tirer le TFC lors du tir militaire obligatoire. Condition, le TFC doit être tiré avec une arme d'ordonnance, en premier, et sans coup d'essais.

Ces résultats doivent être annoncé au responsable cantonal du TFC jusqu'au 1^{er} octobre, dernier délai via l'application FSA.

ORGANISATION DU TFC 2021 VAUD

Aux dates officielles : **28, 29, 30 mai 2021** (selon directive FST et restrictions sanitaires du moment).

En cas de restrictions sanitaires,

Aux dates de remplacement : **23, 24, 25 juillet 2021** (selon directive FST et restrictions sanitaires du moment).

Possibilité d'organiser des tirs préalables pour ces deux Weekends

Où en cas de problèmes : restrictions de tir sur le plan communal, voisinage, ou autres,

Dates du **2 août au 30 septembre 2021**, Possibilité de tirer le TFC dans le cadre du tir obligatoire ou des tirs internes à la société.

DEROULEMENT

Organisation : Par région et par places de tir habituelles, une société ou plusieurs, selon tournus établis dans le cadre des commissions de tir (CT VD xx).
Les sociétés organisatrices s'annoncent auprès du responsable TFC Vaud d'ici le 20 avril 2021.

Annonce des dates, des Les feuilles d'annonce, sont à disposition sur le site internet de la SVC, ou par Email au responsable cantonal (*délai de réponse de suite, mais au plus tard le 20 avril 2021*)

Responsable : Un responsable de place de tir est nommé. Celui-ci reçoit le matériel (distinctions, mentions) et la clé de licence du programme FSA, une fois la place validée par le responsable SVC.

SAISIE DES RESULTATS

Programme utilisé : Application FSA (vers.1.4) disponible par lien sur le site de la SVC/Tir en campagne.

Documentation et utilisation de l'application : Disponible sur le site de la SVC/Tir en campagne.

IMPORTANT :

A la demande de la FST, aucun résultat ne doit être introduit directement dans l'AFS par les sociétés (problème de données). Les résultats du TFC sont introduits dans l'AFS via l'application FSA par les responsables des places de tir.

Clé de licence de l'application FSA

Elle sera envoyée dès validation des données du responsable et des dates sur le système FSA. (Envoi Mail séparé avec lien pour les modifications

COÛT D'UTILISATION

Application FSA : La SVC prenant en charge les frais (CHF 0.40 par tireur) d'utilisation du programme FSA, toutes les places de tir où les sociétés ont l'obligation d'utiliser ce programme.

Je suis à votre disposition pour d'autres renseignements au 079/958 43 17

8 avril 2021, Le responsable du TFC Vaud, Laurent Croset